

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Rapport d'activités 2025

Le Centre National de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire a pu mener de nombreuses actions grâce, notamment, au soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, des Départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, de l'État et de l'Europe.



En 2025, alors que les enjeux grandissants liés au changement climatique se conjuguent avec un intérêt toujours plus affirmé de la société et des Collectivités publiques pour la forêt, y compris privée, le CNPF Bretagne – Pays de la Loire a plus que jamais cherché à remplir son rôle, malgré des moyens contraints.

Quelques preuves par l'exemple :

- une surface de forêt privée sous gestion durable qui continue d'augmenter, avec l'abaissement du seuil d'obligation des PSG et l'intégration de la thématique incendie ;
- la révision des Codes des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour permettre aux propriétaires de petites parcelles boisées de bénéficier d'un document de gestion durable adapté à la taille de leur propriété,
- de nombreuses contributions aux politiques publiques, dans le respect des trois composantes de la multifonctionnalité (économie, social et environnement) ;
- et bien d'autres interventions que vous découvrirez en parcourant ce compte-rendu d'activités...

Et autant que faire se peut, nous avons maintenu des actions au plus près des propriétaires forestiers, dans un conseil dont la neutralité et l'indépendance (hors des enjeux commerciaux) sont particulièrement appréciées.

Fin mars 2026, le Bureau du CNPF Bretagne – Pays de la Loire sera renouvelé ainsi que son Président, atteint par la limite d'âge.

Place à un plus jeune élu forestier pour présider et au revoir à tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, de négocier et d'échanger, y compris lorsqu'il a fallu aller chercher des accords parfois improbables...

Et place à une grande réflexion sur notre nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance, à passer avec l'Etat pour les 6 années à venir.

Au revoir, et en avant la forêt dans nos deux belles régions de Bretagne et des Pays de la Loire !

Guy de COURVILLE
Président du CNPF Bretagne - Pays de la Loire



Sommaire

- **Objectif 1** - Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées **3**
- **Objectif 2** - Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation **5**
- **Objectif 3** - Agir pour le développement économique des territoires et la filière forêt-bois **9**
- **Objectif 4** - Améliorer la performance de l'établissement : la vie du CNPF Bretagne - Pays de la Loire **11**
- **Objectif 5** - Développer la communication de l'établissement **12**

OBJECTIF 1

RENFORCER LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DU CNPF, RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU CADRE ET DE L'AGRÉMENT DES DOCUMENTS GARANTISSANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES

DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Des surfaces sous documents de gestion durable (DGD) toujours en augmentation

Les principaux documents de gestion durable sont :

- le **Plan Simple de Gestion (PSG)**, obligatoire pour les forêts privées de plus de 20 ha, volontaire pour les forêts dont la surface est comprise entre 10 et 20 ha ;
- le **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** avec programme de coupes et travaux, lorsque le PSG n'est pas obligatoire.

Au cours de l'année 2025, le CNPF Bretagne - Pays de la Loire a :

- **agréé 230 PSG** couvrant une surface de **16 042 ha**, dont 5 360 ha au titre de l'article L122-7 du Code forestier qui intègre les réglementations visant les monuments historiques, les sites patrimoniaux, les sites classés et Natura 2000 ;
- enregistré **239 adhésions au CBPS** pour une surface de **1 725 ha**.

27 propriétaires forestiers, représentant une surface de 2 268 ha, ont bénéficié d'une visite et d'un bilan à mi-parcours de l'exécution de leur plan simple de gestion. Réalisée par un technicien du CNPF, cette rencontre a pour objectif d'encourager la dynamisation de la gestion forestière ainsi que son adaptation au changement climatique



Visite d'instruction d'un document de gestion durable en présence d'un propriétaire

Fin 2025, on recense un peu plus de **2 500 PSG** et **2 550 CBPS** en cours de validité en Bretagne et Pays de la Loire. Près de **259 000 ha** de forêts privées, dont 27 000 ha intégrés de façon volontaire, bénéficient ainsi d'un DGD. Depuis plusieurs années, ce chiffre est en constante augmentation.

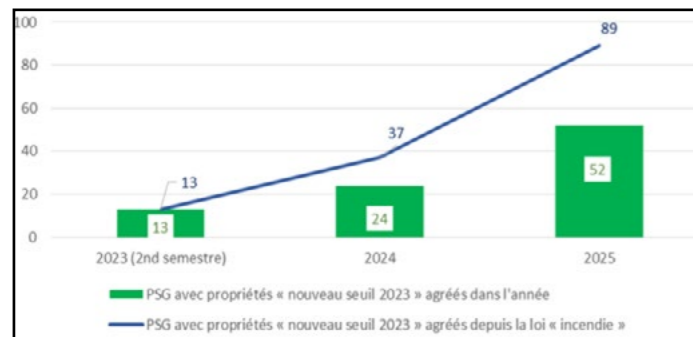
	Secteur géographique	2024 (au 31/12/2024)	2025 (au 31/12/2025)	Évolution (en ha)	Évolution (en %)
Surface sous PSG	Bretagne	90 084	91 711	1 627	1,8%
	Pays de la Loire	147 386	149 050	1 664	1,1%
	Bretagne + Pays de la Loire	237 470	240 761	3 291	1,4%
Surface sous CBPS	Bretagne	10 761	11 838	1 077	10,0%
	Pays de la Loire	5 510	6 164	654	11,9%
	Bretagne + Pays de la Loire	16 271	18 002	1 731	10,6%
Total		253 741	258 763	5 022	2,0%

Évolution de la surface des forêts privées dotées d'un DGD en cours de validité entre 2024 et 2025.

Montée en puissance des PSG nouveau seuil

Depuis mi-2023, le seuil d'exigibilité d'un Plan Simple de Gestion est de 20 ha contre 25 ha précédemment. Dès 2024, le CNPF avait identifié et informé individuellement tous les propriétaires concernés, avec un délai de dépôt du PSG fixé au 12 juillet 2026.

En 2025, le CNPF Bretagne - Pays de la Loire a instruit et agréé 52 de ces PSG « nouveau seuil » pour 1 450 ha, engendrant une charge d'activités supplémentaire importante pour ses équipes. Depuis mi-2023, 89 PSG « nouveau seuil » ont été agréés, représentant une surface de près de 2 500 ha.



Suivi en nombre des PSG " nouveau seuil 2023 "

VALIDATION DES NOUVEAUX CBPS

Afin d'assurer leur conformité avec les nouveaux Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) applicables depuis avril 2024, les Codes des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ont fait l'objet d'une révision de leur contenu. Rédigés par le CNPF, ces documents mis à jour ont été établis selon une trame harmonisée entre les deux régions Bretagne et Pays de la Loire. Ils ont été respectivement approuvés par arrêtés préfectoraux les 25 novembre et 2 décembre 2025, après consultation des Commissions régionales de la forêt et du bois (CRFB).

Les nouveaux CBPS sont consultables sur le site internet du CNPF : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/la-reglementation/les-documents-de-gestion-durable/le-code-des-bonnes>

ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Formations à la démarche Brossier - Pallu pour améliorer l'équilibre forêt gibier

Les agents du CNPF ont animé deux formations sur la démarche Brossier - Pallu en Pays de la Loire. La première était principalement destinée

aux techniciens de la Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne. Elle a permis aux participants de s'exercer sur le terrain, sur le site pilote du bois d'Hermet (53), aux inventaires simplifiés de dégâts en contexte de plantation et de futaie irrégulière.

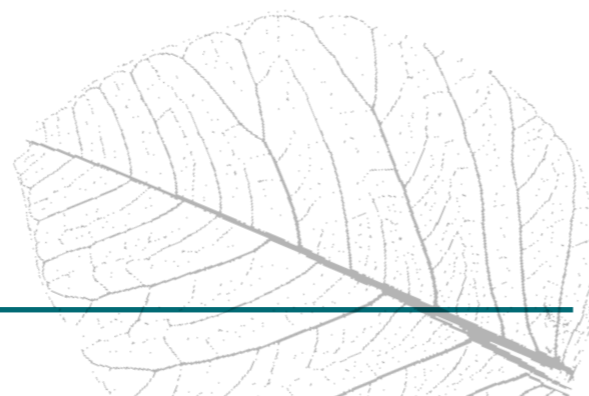
La seconde formation s'est déroulée sur le site pilote de Saffré, en Loire-Atlantique, et a rassemblé chasseurs, forestiers et leurs représentants respectifs.

Mise en place de sites pilotes en Bretagne et Pays de la Loire

Deux nouveaux sites pilotes ont été inaugurés en Bretagne : celui du massif de Lorge, dans les Côtes d'Armor, et celui du massif de Villecartier, en Ille-et-Vilaine, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF) et la Fédération départementale des chasseurs (FDC). Ces territoires participeront à la structuration au niveau national des réseaux d'animateurs-médiateurs et de sites à vocation pédagogique et expérimentale grâce à un financement des ministères de l'agriculture et de l'environnement.



Inauguration du site pilote du massif de Lorge (22) le 6 mars 2025



OBJECTIF 2

CONFIRMER LE CNPF COMME RÉFÉRENT TECHNIQUE DE LA SYLVICULTURE DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE, AINSI QUE DE L'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LEUR CONTRIBUTION À SON ATTENUATION

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Études / Expérimentation

Réseau de placettes d'essai et de démonstration

Le réseau de placettes du CNPF Bretagne-Pays de la Loire comporte plus de 200 références actives.

En 2025, dans le cadre du Référentiel Forestier Régional (RFR) breton, le CNPF et ses partenaires ont mesuré près de 60 placettes.

En Pays de la Loire, le CNPF suit régulièrement 90 placettes.

Les résultats et enseignements de ces mesures sont ensuite valorisés par la production de synthèses et de fiches techniques.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/presentation-des-reseaux-d-experimentation-forestiere-regionaux>

Travaux sur les guides des stations en Pays de la Loire

Les guides des stations forestières sont des outils incontournables pour déterminer le choix des essences dans un contexte de changement climatique. En 2025, le CNPF a contribué à la finalisation du guide de stations Baugeois - Maine Blanc : accompagnement méthodologique du rédacteur, envoi de données climatiques retravaillées, participation à la phase de test du guide sur le terrain et relecture.

INFORMATION - VULGARISATION - FORMATION AU BÉNÉFICE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET DES PARTENAIRES

Appui technique individuel

Les techniciens du CNPF réalisent ponctuellement des visites-conseil (à l'exclusion de tout acte relevant du secteur marchand) chez les propriétaires forestiers possédant ou s'engageant à établir un document de gestion durable.

Diagnostics en Pays de Loire

En 2025, grâce à l'appui financier de la Région Pays de la Loire, 39 propriétaires forestiers ligériens ont

En parallèle, le CNPF a lancé les travaux d'élaboration du guide des stations du Bocage armoricain, grâce à l'appui financier de la DRAAF des Pays de la Loire. De nombreux relevés de terrains ont été réalisés pour aboutir à une première version de la clé de détermination des stations et des fiches descriptives.

Diffusion de l'innovation technique

Des fiches de retour d'expérience sur peuplements mélangés ont été imprimées, en complément des fiches méthodologiques parues en 2024. L'ensemble a été présenté, expliqué et diffusé à de nombreuses occasions : rencontres des animateurs de chartes forestières de territoires, réunions de vulgarisation, formations FOGFOR...

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/reseaux-d-experimentation-et-etudes/les-peuplements-forestiers-melanges>



Traduction économique pour la Bretagne

Grâce au soutien financier de la Région Bretagne, des départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, du Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne et de Quimper Bretagne Occidentale, les conseils personnalisés auprès des sylviculteurs bretons ont porté sur :

- 2 000 ha de forêts à entretenir et améliorer, contribuant à mobiliser potentiellement près de 37 000 m³ de bois d'éclaircie ;
- 912 ha de terrains à boiser ou reboiser ;
- environ 350 ha de coupe de récolte générant près de 61 000 m³ de bois.

Ce sont autant de travaux et de coupes orientés vers les professionnels de la filière.



Réunions de vulgarisation

En 2025, le CNPF Bretagne – Pays de la Loire a organisé et animé 27 réunions de vulgarisation, auxquelles ont participé près de 860 propriétaires. Ces rencontres forestières gratuites visent à informer un large public de sylviculteurs sur la gestion durable des forêts et permettent aux propriétaires forestiers de se rencontrer, d'échanger leurs idées et de mieux connaître les acteurs de la filière forêt-bois.

Le peuplier a été mis à l'honneur à l'occasion de deux journées dédiées : la réunion de l'ADEP Bretagne (Atelier de développement du Peuplier) a rassemblé près de 80 propriétaires et professionnels de la filière et la journée consacrée au Peuplier en Pays de la Loire a compté près de 50 participants.



Réunion de l'ADEP Bretagne le 10 octobre 2025 à Illifaut (22).

Formation des propriétaires forestiers (FOGEFOR)

En 2025, 7 cycles FOGEFOR se sont tenus à l'échelle des deux régions : deux cycles de base à la gestion forestière, un mini-cycle de découverte et quatre cycles thématiques (rédiger son Plan simple de gestion (x3), pédologie forestière).

Au total, le CNPF a organisé 33 journées de formation pour 164 stagiaires inscrits.



FOGEFOR, journée sur les documents de gestion durable

La journée rassemblant les anciens stagiaires du FOGEFOR a rencontré un franc succès. Environ 140 propriétaires étaient présents pour échanger sur les différentes sylvicultures applicables en futaie.

Relations avec les partenaires techniques de la filière

Réunions des gestionnaires

En 2025, la rencontre annuelle entre les équipes du CNPF et les gestionnaires forestiers de Bretagne et Pays de la Loire a été élargie aux agents de l'Office national des forêts (ONF). Une soixantaine de professionnels ont ainsi pu échanger, sur le terrain et le temps d'une journée complète, autour des pratiques de gestion en irrégulier.

Relations avec les groupes de progrès

Les CETEF sont des associations départementales de propriétaires forestiers dédiées à l'expérimentation et au développement sylvicole. Les différents CETEF disposent d'une convention de partenariat technique avec le CNPF.

En 2025, le CNPF Bretagne - Pays de la Loire a animé 12 réunions en lien avec les groupes de progrès pour plus de 200 participants.

Formation à l'IBP de personnels de l'ONF et du Conseil départemental du Morbihan

Le CNPF a formé plusieurs agents de l'ONF et du Conseil départemental du Morbihan à l'Indice de biodiversité potentielle (IBP), outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité ordinaire dans leur gestion courante.



Formation à l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) au domaine de Kerguenec (56)

CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Santé des forêts



La surveillance de la santé des forêts en France métropolitaine est assurée par un réseau de professionnels de la forêt issus de différents organismes (ONF, CNPF, DDT, gestionnaires...).

9 Correspondants - observateurs du CNPF Bretagne - Pays de la Loire font partie de ce réseau. Ils participent activement à la veille sanitaire et au bilan annuel des faits marquants observés dans chaque région.

En 2025, ils ont contribué à une évaluation de l'évolution de l'état sanitaire des chênaies depuis

5 ans. Les résultats sur les deux régions montrent une dégradation, davantage marquée en Pays de la Loire. En bon, voire très bon état sanitaire en 2020/2021, plusieurs massifs présentent une dégradation à différents niveaux.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/la-foret-regionale/sante-des-forets> et <https://agriculture.gouv.fr/road-sampling-2025-retour-sur-letat-de-plus-de-100-massifs-de-chenes>

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

La loi « incendie » de juillet 2023 a confié de nouvelles missions au CNPF relative à la prévention et à la défense de forêt contre les incendies. En 2025, la délégation Bretagne - Pays de la Loire du CNPF a ainsi consacré près de 1,5 Equivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre et la contribution à ces actions.

Participation aux travaux régionaux sur la DFCI

Le CNPF est intervenu lors d'une réunion de la zone de défense Ouest pour présenter le rôle de l'établissement dans la DFCI depuis la loi incendie de 2023, ainsi que les actions déjà réalisées. En Bretagne et en Pays de la Loire, le CNPF participe aux différentes sous-commissions feux de forêts dans les départements concernés. Les équipes du CNPF ont également tenu un stand au congrès national des sapeurs-pompiers au Mans pour présenter au grand public les actions de l'établissement sur la DFCI.

Conséquence du classement de massifs « particulièrement exposés au risque incendie » en Bretagne et en Pays de la Loire, les Obligations légales de débroussaillage (OLD) sont désormais en vigueur sur de nombreux territoires. Afin de concilier l'efficacité des OLD avec les singularités des territoires, le CNPF a contribué à la rédaction de ces arrêtés dans plusieurs départements.

En Bretagne, les équipes participent au comité technique de suivi du Plan interdépartemental de protection des forêts contre les incendies (PIPFICI). Le CNPF a également été consulté pour l'élaboration d'un guide régional des équipements utilisables pour la DFCI. De plus, son avis a été sollicité sur des projets de création d'équipements avec mobilisation de crédits DFCI. Enfin, un appui à l'ONF dans le cadre de la MIG DFCI a été réalisé, notamment par l'identification et le contact des propriétaires sur certains secteurs de patrouilles estivales.

En Pays de la Loire, le CNPF est présent aux différents RETEX (retours d'expérience) organisés par la DRAAF Pays de la Loire. Localement, le CNPF a été mis à contribution pour appuyer les campagnes de communication préfectorales afin de sensibiliser les populations au risque incendie estival (Maine et Loire, Loire Atlantique), ainsi que sur la nécessaire mise en œuvre des OLD (Sarthe). Les initiatives des collectivités (chartes forestières) en faveur de la création d'ASL dans un objectif de prévention DFCI sont également soutenues, notamment en sud-Sarthe.

Plans de massif et études

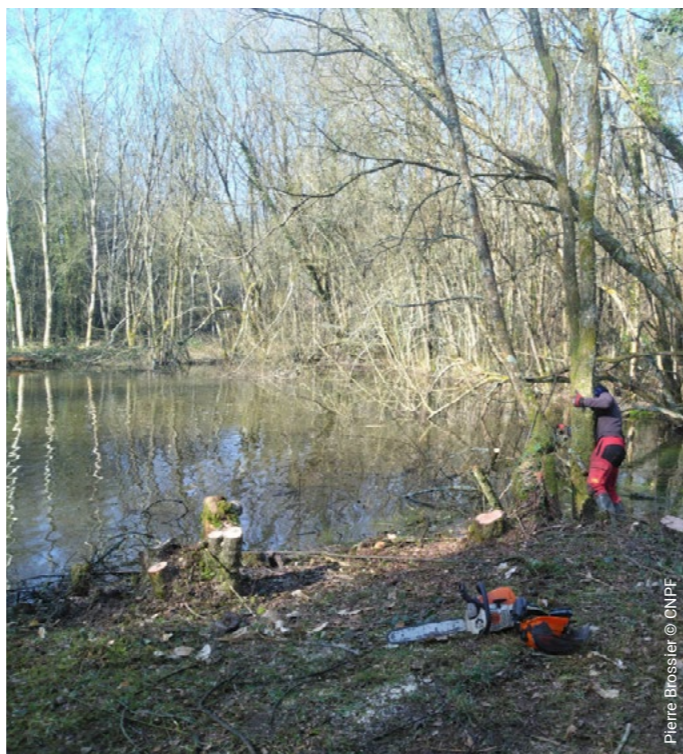
En Bretagne, le CNPF participe au travail d'inventaire préalable à la rédaction du plan de massif DFCI des Landes Alréennes. Ces inventaires permettent de catégoriser les voies d'accès aux forêts et landes selon les usages des SDIS. Le CNPF suit également les autres initiatives visant à la rédaction de plan de massif DFCI. En Pays de la Loire, le CNPF a conduit une étude méthodologique qui servira de support à la rédaction de futurs plans de massif sur l'Est de la Sarthe : travail sur la desserte existante, conseils sur l'identification d'OLD, préconisations d'aménagements communs sur différents secteurs...



Camion-citerne feux de forêt du SDIS 56

Animation du site Natura 2000 « Forêt de Paimpont »

Animateur de ce site Natura 2000 depuis plusieurs années, le CNPF a coordonné la mise en œuvre d'un chantier participatif de restauration de la mare du Pivolet, avec le lycée professionnel Louis Armand de Locminé.



Travaux de restauration de la mare du Pivolet avec les lycéens de Locminé (35)

Il a également animé plusieurs journées pour faciliter l'appropriation des enjeux du site aux différents usagers (randonneurs, associations locales, lycéens...) et participé aux travaux de l'AMI « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » sur le massif pour créer du lien entre les différents partenaires.

Groupes de travail « changement climatique » avec les différents partenaires de la filière en Bretagne

Sous l'impulsion de la Commission régionale de la forêt et du bois de Bretagne, le CNPF et l'ONF ont poursuivi l'animation de 2 groupes de travail sur l'adaptation des forêts bretonnes au changement climatique. Ces discussions nourrissent une feuille de route pour les 3 à 5 ans à venir et alimenteront le volet forestier de la future Stratégie régionale de la biodiversité.

Participation aux travaux du plan régional « Pollinisateurs » en Bretagne

En 2025, le CNPF a contribué aux réflexions autour du Plan Régional Pollinisateur en Bretagne, à travers des groupes de travail sur le thème « agriculture et forêt ». De ces groupes de travail ont émergé des fiches actions qui viendront constituer le corps du futur Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs.

OBJECTIF 3

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ET DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

ACTIONS POST-INCENDIES 2022 ET 2025

Les principaux incendies en 2025 ont concerné les massifs forestiers de Locarn (22), Paimpont (35) et La Breille les Pins (49). Après l'incendie de La Breille les Pins, une réunion publique a été organisée à l'initiative du CNPF. Elle a permis d'informer les propriétaires et de leur proposer des visites conseil. Le morcellement étant localement important, ils ont été incités à participer à un chantier groupé d'exploitation qui a été lancé fin 2025. A Locarn et Paimpont, les propriétaires concernés ont été contactés et des visites conseils leur ont été proposées pour accompagner l'exploitation et le reboisement à venir des parcelles.

En Pays de la Loire et avec le soutien du CNPF, les Associations syndicales libres (ASL) créées après les importants incendies de 2022 ont poursuivi l'effort de renouvellement des zones sinistrées. Sur le secteur de Baugé en Anjou (49), plus de 150 ha sont en cours de reboisement. Sur le secteur de Mulsanne, la quasi-totalité des surfaces à reconstituer par l'ASL ont été plantées en 2025. Cette association a également lancé un projet d'exploitation en commun dans l'objectif de diminuer le risque incendie en remettant en gestion des parcelles n'ayant jamais été exploitées. En Bretagne, les techniciens du CNPF ont apporté un appui technique aux propriétaires touchés par l'incendie de 2022 sur Paimpont, notamment en matière de gestion post-sinistre et de reconstitution des peuplements forestiers. Les premiers reboisements viennent d'être réalisés cet hiver.



Plant de Pin maritime installé après les incendies de Baugé-en-Anjou (49)

ACTIONS POST-TEMPÊTE CIARÁN

La tempête Ciarán a touché la Bretagne le 1^{er} novembre 2023, provoquant d'importants dégâts forestiers dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor. Environ 700 000 m³ de bois ont été renversés, soit l'équivalent d'une année de récolte régionale. Deux ans plus tard, la reconstitution des forêts est une priorité. Le CNPF s'est fortement mobilisé grâce à un technicien (financé par le « Fonds vert ») dédié au recensement des propriétaires sinistrés et aux visites conseil : 41 forêts ont fait l'objet d'une visite courant 2025, représentant plus de 250 ha de travaux directement liés à la tempête (exploitation, nettoyage, reconstitution).

Une matinée d'échanges avec les professionnels a été organisée en décembre 2025 à Pontivy. Avec leur appui, le CNPF souhaite tester différents itinéraires de nettoyage et de reconstitution sur des parcelles d'environ 2 ha, suivies pendant 10 ans.

ANIMATION TERRITORIALE ET APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Stratégies locales de développement forestier (SLDF)

Trois chartes forestières de territoire (CFT) supplémentaires ont été signées en 2025, portant l'ensemble à 8 CFT en cours d'animation en Pays de la Loire. Le CNPF a poursuivi son accompagnement méthodologique auprès des SLDF à tous niveaux d'avancement.

Le CNPF a co-organisé et co-animé un cycle de quatre rencontres thématiques destinées aux animateurs de charte : Indice de biodiversité potentielle, Défense des forêts contre les incendies, réglementation des coupes, réglementation des chantiers.

Démarches « Forêt Bois et Territoires » : participation aux COPIL et contribution aux actions « amont »

Le CNPF a participé aux comités de pilotage des démarches « Forêt Bois et Territoires » animés par Fibois Bretagne et Pays de la Loire.

Les actions en cours, notamment sur le Pays de Brest (29), la communauté d'agglomération Quimper Bretagne occidentale (29), le Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne (56) et Lorient Agglomération (56) se sont poursuivies. Elles concernent essentiellement la valorisation des bois en circuits courts, la formation et le regroupement des propriétaires...

Fin 2025, le CNPF est intervenu à l'occasion d'une rencontre inter-régionale du réseau « Forêt Bois et Territoires » rassemblant élus, propriétaires, entreprises et institutionnels sur le thème du dialogue forêt-société pour y présenter ses fiches « Sylviculture et Urbanisme ».

Contribution aux actions du Plan départemental en faveur des forêts et landes du Morbihan

Le CNPF a contribué activement à la mise en œuvre des quatre volets de ce plan porté par le Conseil départemental. Il a accompagné les propriétaires forestiers privés vers une gestion durable et adaptée au changement climatique. Ses agents ont œuvré à la structuration de la forêt privée et à la valorisation du bois local par le regroupement foncier et l'appui aux ASL. Face aux risques climatiques, des actions de prévention des incendies, dont l'inventaire des équipements DFCI en forêt de Quénécan, ont été menées.

Dispositif Breizh Forêt Bois : instruction technique et appui

Breizh Forêt Bois Mis en place depuis plusieurs années par la Région Bretagne,

le dispositif Breizh Forêt Bois propose des aides au boisement, à la transformation, à l'amélioration de peuplements et à la création de desserte forestière (routes forestières, pistes et places de dépôt).

Depuis 2023, le CNPF est en charge de l'instruction des dossiers. Deux personnels dédiés réalisent l'instruction technique du dispositif et répondent aux questions des propriétaires et de leurs gestionnaires. Plus de 200 visites ont été réalisées dans ce cadre en 2025 et 30 dossiers ont été examinés par le Comité technique en vue de l'attribution d'une aide. Avec l'appui du CNPF, la Région Bretagne a mis en place



Marquage préalable pour l'ouverture de cloisonnements d'exploitation

le service en ligne de dépôt des dossiers par voie dématérialisée. En parallèle, les cahiers des charges et les grilles de sélection des dossiers ont fait l'objet d'une révision, en lien étroit avec les partenaires, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et du changement climatique.

Pour aller plus loin : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-foret-bois/>

PROJETS LABEL BAS CARBONE

LABEL BAS CARBONE En Bretagne et Pays de la Loire, 9 projets ont été labellisés par l'intermédiaire du C+for (service d'utilité forestière du CNPF) en 2025, représentant un total d'environ 65 ha. Il s'agit du boisement de terres délaissées par l'agriculture avec un volume potentiel de CO₂ stocké sur 30 ans estimé à plus de 18 000 tonnes. C+for s'attache à réaliser des projets diversifiés, prenant en compte l'adaptation des essences à la station ainsi que les co-bénéfices (maintien de vieux arbres de lisière, entretien des mares...).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Suivi des documents d'urbanisme et charte « sylviculture et urbanisme »

L'appui aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme a perduré en 2025 : le CNPF a ainsi rendu un avis sur 34 projets de Plan local d'urbanisme (PLU(i)) et 16 projets de Schéma de cohérence territoriale (SCoT). De plus, dans le cadre des porteurs à connaissance, le CNPF a fourni des données forestières et diffusé ses fiches « Sylviculture et urbanisme » à 22 territoires.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/urbanisme>

Avis sur les documents cadres photovoltaïques

Dans le cadre de la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) de 2023, les Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire ont élaboré en 2025 des documents cadres visant à identifier les surfaces agricoles, naturelles et forestières ouvertes à un projet d'installation de production d'énergie photovoltaïque au sol. Le CNPF a analysé l'ensemble de la cartographie proposée afin de demander la suppression des surfaces classées en forêt selon l'IGN ou celles intégrées dans un document de gestion durable. Les avis du CNPF transmis aux préfets de chaque département signalaient également la nécessité de prendre en compte le risque incendie lorsque l'installation d'un parc photovoltaïque a lieu au sein ou à proximité immédiate d'un massif forestier.

OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT VIE DU CRPF BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Départs :

Franck LEBAS, technicien chargé de mission basé à Rennes ;
Gaïa MICHEL, ingénieure chargée de mission basée à Saint-Herblain ;
Christopher RZEPECKI, apprenti basé à Allonnes ;
Erwan ZARAGOZA, technicien chargé de mission basé à Allonnes.

Arrivées :

Nathan BESNIER, technicien chargé de mission basé à Allonnes ;
Vincent CAILLET, technicien chargé de mission post-tempête Ciarán, basé à Quimper.

DES ÉLUS EN ACTION

Les élus professionnels du CNPF participent à de multiples commissions et instances telles que : Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), sessions de Chambres d'agriculture, Commissions des sites, Commissions régionales de la forêt et du bois, réunions des interprofessions, Commissions Plans simples de gestion et autres réunions thématiques... Ce travail considérable et cette présence ont représenté plus de 92 jours sur l'année 2025 !

PARTICIPATION AUX JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES DU CNPF

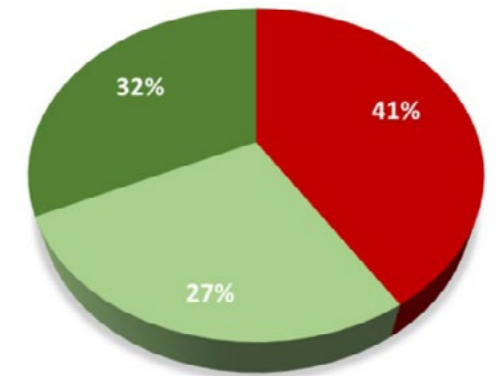
L'équipe du CNPF Bretagne – Pays de la Loire a participé les 2 et 3 octobre 2025 aux journées techniques nationales du CNPF qui ont rassemblé à



Arcachon l'ensemble des agents ainsi que les élus de l'Etablissement. Organisées sur le thème des risques, elles ont permis d'échanger sur leur prise en compte et leur intégration dans les activités du CNPF.

QUELQUES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le budget 2025 de la délégation Bretagne - Pays de la Loire du CNPF s'établit à près de 2,4 millions d'euros, dont 80 % de dépenses de personnel. Les ressources financières de l'établissement proviennent d'une dotation de l'État (41 %), d'une taxe sur le foncier forestier (27 %) et de ressources externes (collectivités territoriales, Europe ...) pour 32 %.



■ Dotation Etat ■ Taxe foncier forestier ■ Recettes externes

Financement 2025 du CNPF Bretagne - Pays de la Loire

OBJECTIF 5 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet

Le site internet bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr propose un large choix d'informations : fiches techniques, synthèses de travaux régionaux, actualités régionales de la filière forêt-bois, programme des formations et réunions, formulaires divers (plan guide du PSG, formulaire de demande de coupe...) ou encore contacts des professionnels. Ce site est régulièrement mis à jour.

En 2025, plus de **32 000 visites du site** sont comptabilisées.

Bulletin régional et la lettre électronique

Deux numéros de la revue régionale *Parlons Forêts en Bretagne - Pays de la Loire* ont été édités en 2025. Le numéro de juin traitait de la thématique de la valorisation locale des bois alors que le numéro de décembre présentait plusieurs actualités régionales (défense des forêts contre les incendies, évolution des standards pour la certification forestière...). Cette revue est envoyée en version imprimée ou dématérialisée à **17 000 destinataires**, essentiellement des propriétaires forestiers.



En parallèle, le CNPF a poursuivi la diffusion de sa lettre électronique *L@ Feuille de l'Ouest*. Destinée à relayer l'actualité forestière régionale ou nationale, elle est diffusée auprès de 7 900 abonnés à raison de 4 numéros par an. Les inscriptions à la lettre électronique ont fortement augmenté en 2025 (+46% en 1 an) avec un fort taux d'inscription *via* les utilisateurs du site internet.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

Le CNPF est toujours actif dans les médias régionaux et locaux. Une dizaine d'articles de journaux ou reportages TV sont parus sur des sujets très divers comme la défense des forêts contre les incendies, les métiers de la forêt ou l'équilibre forêt-gibier. Le CNPF Bretagne - Pays de la Loire a également contribué à la réalisation d'un reportage sur la valorisation locale des bois après incendie diffusé au journal de 20 heures d'une chaîne nationale.

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Le CNPF Bretagne - Pays de la Loire s'est investi en 2025 dans plusieurs événements et manifestations à destination du grand public, notamment au travers :

- de l'animation de journées « La forêt s'invite à l'école » pour les scolaires ;
- de la participation aux « Fêtes de la forêt » des Côtes d'Armor et du Morbihan ainsi qu'aux « Fêtes de la nature » en Vendée, Mayenne et Sarthe ;
- d'une contribution pour la promotion des métiers de la filière forêt-bois en Bretagne (<https://ideo.bretagne.bzh/metiers/focus/la-foret-et-le-bois>) ;
- d'interventions lors de conférences ou de tables rondes.

Autant d'occasions de promouvoir et d'expliquer la gestion forestière durable et multifonctionnelle !